



## Énoncé de politique sur les opérations en tomodensitométrie de diagnostique

### Objectif

*Fonctionnement de la tomodensitométrie (TDM) pour les procédures de diagnostic, l'imagerie de fusion et la planification du traitement.*

### Position

*L'exploitation d'un appareil de tomodensitométrie utilisée pour fins de diagnostic uniquement, à lui seul, relève du champ de pratique d'un technologue en radiologie et d'un technologue en médecine nucléaire.*

### Justification

*Des connaissances, des compétences et du jugement sont nécessaires pour garantir une pratique sûre et efficace et, par conséquent, le niveau approprié de services de diagnostic et de thérapie pour les patients et les collègues de soins de santé.*

*Avec l'introduction du profil de compétences de l'ACTRM en 2014, les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour exploiter ces différentes unités ont été standardisés entre la technologie radiologique et la médecine nucléaire. Ce contenu a été testé dans les programmes d'entrée à la profession ainsi qu'aux examens de certification débutant en mai 2018.*

*Par conséquent, il est dans le champ de pratique pour tout diplômé d'un programme accrédité de médecine nucléaire et de technologie radiologique, qui a réussi l'examen de certification depuis mai 2018, d'exploiter un équipement de tomodensitométrie à des fins de diagnostic, après sa formation complète. Le nombre de semaines de formation en cours d'emploi sera à la discrétion de l'employeur.*

*Tout diplômé en médecine nucléaire qui a réussi l'examen de certification de l'ACTRM avant mai 2018 doit suivre le programme de certificat d'imagerie en tomographie assistée par ordinateur de l'ACTRM pour que les technologues en médecine nucléaire puissent opérer la TDM. L'achèvement du programme de certification TDM n'est pas obligatoire pour travailler en TDM. La préférence peut être accordée aux technologues qui ont complété le certificat TDM, à la discrétion de l'employeur.*

*Révisé novembre 2025*